



**Allocution de Son Altesse Cheikh Nasser Al-Mohammed Al-Ahmed
Al-Sabah Premier Ministre de l'Etat Du Koweït à l'Assemblée
Nationale suite à l'approbation accordée pour la remise du projet du
gouvernement relatif à la répartition des circonscriptions électorales
à la cour constitutionnelle**

Le 16 Mai 2006

Au Nom de Dieu le Tout Miséricordieux et le Tout Clément

«O Dieu, Faites que ce pays demeure en sécurité, et accordez à ses habitants la grâce de bénéficier de ses biens.»

Au Dieu Tout Puissant, qui nous accorde toute grâce et nous secoure, nous exprimons toute notre gratitude pour sa miséricorde, ses grâces et sa générosité, et à lui, nous demandons tout conseil, Lui qui ne guide nos pas que vers le droit chemin.

Votre Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Messieurs les Membres,

Nous nous réunissons aujourd'hui, par devoir et par loyauté à la promesse que s'était fait le gouvernement le 17 Avril dernier, de soumettre à votre Honorable Assemblée ses visions et ses propositions relatives à la correction des défauts du système électoral actuel. A cet effet, le gouvernement a remis le projet du remaniement des circonscriptions électorales que vous avez devant vous, en vue de l'appliquer aux prochaines élections prévues pour l'an 2007, conformément à la promesse du gouvernement concernant sa proposition des dix circonscriptions.

Comme vous le savez, le Cabinet a confié cette tâche à une Commission comprenant des personnalités reconnues pour leur expertise et pour le souci qu'elles vouent à l'intérêt national, afin d'étudier les défauts du système électoral actuel, et les moyens de le développer, en vue de remédier à ses aspects négatifs. Cette réforme renforcera l'exercice parlementaire sain et réalisera les objectifs nationaux. La Commission a fourni tous les efforts requis, afin d'atteindre les meilleurs résultats et d'obtenir les meilleures solutions et alternatives pertinentes.

Le cabinet a, de même, étudié durant de longues séances les propositions soumises par ladite Commission et est parvenu à présenter le projet de loi remis à votre honorable assemblée, et concernant la partition des régions du Koweït en dix circonscriptions électorales conformément à la liste jointe à ce projet.



Votre Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Messieurs les Députés,

Cette proposition est le résultat d'une étude approfondie et réfléchie des alternatives soumises et répond à des considérations objectives et réalistes.

La Proposition des dix arrondissements remise est née du sein de votre Honorable Assemblée, de même qu'elle a été l'objet d'un accord général des députés. Votre Honorable Assemblée avait émis sa décision de discuter le projet préparé par la Commission des Affaires de l'Intérieur et de la Défense, qui est conforme au projet présenté par le gouvernement, au cas où le Gouvernement ne présenterait pas sa proposition à la date prévue.

Nous aspirons sans doute à l'idéal, sans prétendre l'avoir atteint, et nous visons perfection sans prétendre être parfaits. Nous avons fourni tous les efforts requis à cet effet et prions Dieu pour nous aider à atteindre ce à quoi nous aspirons.

Votre Excellence Monsieur le Président,

Messieurs les Députés,

Nous sommes tous conscients de l'importance majeure de la réforme des circonscriptions électorales. C'est un sujet qui dépasse de loin bien d'autres lois, dans l'importance de ses effets et de ses résultats, compte tenu de ce qui a été évoqué de remarques et soupçons sur ce projet de loi proposé, et en vue de concrétiser la responsabilité qu'assume le gouvernement, celui-ci à préféré éviter d'être un obstacle dans la voie de l'accomplissement d'un système constitutionnel important qui vise à assurer plus de quiétude et plein de confiance vis-à-vis du système électoral proposé. De ce fait le gouvernement a approuvé la requête soumise par certains membres de l'Assemblée, concernant le renvoi du projet de loi à la Cour Constitutionnelle, en vue de s'assurer de sa conformité aux termes et conditions définis par la Constitution à cet effet, et de s'assurer qu'il ne renferme aucun doute ou imperfection. Et là, il est de notre devoir de nous interroger sur les raisons du manque de confiance et des doutes quant à l'attitude du Gouvernement, qui se résume en son souci sincère de répondre aux exigences de cette question importante qui renforce la légitimité et la constitutionnalité de sa proposition.

Nous aurait-il été nocif de patienter et d'attendre le jugement de la Cour Constitutionnelle, cette cour qui est l'autorité compétente et qualifiée pour juger en de telles circonstances? Et là, le Gouvernement déclare sa totale obligation d'accepter et d'approuver le jugement de la cour constitutionnelle à cet effet.

Votre Excellence Monsieur le Président,

Messieurs les Députés,



En mon nom, et au nom des messieurs les Ministres, je voudrais vous adresser l'assurance de la foi sincère du gouvernement en la démocratie et sa fierté de la liberté dont nous jouissons tous. Nous acceptons, de plein gré, toute critique constructive, ainsi que tout avis, visant à un but prometteur. La salle de votre Honorable Assemblée a été le témoin vivant de nombreux débats et de multiples discussions portant sur de différents sujets où les opinions et les positions divergeaient et où les visions différaient, et c'était toujours l'intérêt suprême du Koweït qui l'emportait toujours dans tous ces débats.

Et face à une polémique telle que le sujet de la modification du système électoral, nous devons nous attendre à une telle diversité des points de vue et ne point nous alarmer de l'excès de l'enthousiasme et de l'expression, tant que cet excès et cet enthousiasme ne dépassent pas les valeurs établies concernant le respect d'autrui et l'entretien des relations civilisées qui sont de rigueur au sein de notre société.

Les événements qu'à vécu cette salle hier a dépassé de loin l'image pure et irréprochable de notre société koweïtienne dont nous sommes très fiers, et a dépassé les limites de nos valeurs morales nationales consacrées. Je dis ceci en vous assurant que l'accord et le désaccord dans les opinions et les points de vue est une source de richesse et est la preuve d'une bonne santé nationale. Les plus anciens régimes démocratiques du monde en sont les témoins, de même que la pratique de la liberté et de la démocratie est la voie de la construction et de la réalisation qui renforce le pays et ne l'affaiblit point.

Le lancement des accusations injustes, la monopolisation des valeurs de patriotisme, l'interdiction de la liberté d'opinion et la pratique du terrorisme intellectuel, sont des instruments de démolition et de destruction et des facteurs de désunion et de division que rejettent les koweïtiens.

Le Koweït est une seule famille bien unie, dont les citoyens ont été élevés sur les bases de la familiarité, de la cordialité, de l'affection, de la solidarité et de la cohérence. Ils sont unis par notre Islam orthodoxe, ainsi que par les valeurs et principes consacrés par leurs pères et par leurs aïeux qui ont conservé à cette Patrie sa souveraineté, son prestige et sa dignité, et qui, lors des divergences d'opinions, recouraient au dialogue calme et responsable pour parvenir à un compromis. Lors de la divergence dans leurs jurisprudences, ils adoptaient par consultations et délibérations un avis qu'ils respectaient et appliquaient; et dans les cas où la divergence dans leurs intérêts persistait, ils faisaient de l'intérêt du Koweït leur centre d'intérêt, et, en conséquence, ils lui accordaient la priorité dans leurs considérations.

Votre Excellence Monsieur le Président,

Messieurs les Députés,

Les responsabilités et les charges du présent, et leurs conséquence pour l'avenir dépassent par leur ampleur et gravité ce que nous avons vécu jusqu'à ce jour.



Les normes de l'allégeance et de patriotisme réels au Koweït ainsi que la fierté d'appartenir à ce cher pays, ne se traduisent que par le déploiement d'efforts continus et par le dévouement au service du pays, pour l'élévation de son rang et la sauvegarde de sa sécurité et de sa stabilité.

La démocratie, dont la lumière éclaire le ciel de notre cher pays, n'est point le fruit tout frais de ce jour; son exercice enraciné dans notre pays été consacré bien avant qu'elle soit devenu un slogan utilisé pour défendre les caprices et les intérêts particuliers.

La démocratie à laquelle aspirent les koweïtiens, est la démocratie qui valorise la voix de la raison, respecte l'ordre et la loi, réalise la justice et l'égalité, invite au travail et à la générosité et incarne la conscience et la responsabilité. C'est la démocratie qui rejette le sectarisme et les divisions, empêche les gens de s'entre-nuire ou de céder à des intempérances et se conserve au-dessus de l'anarchie et de l'indifférence.

Nous sommes tous invités à assumer notre responsabilité nationale en œuvrant pour conserver cette essence pure de la démocratie, afin que notre expérience demeure un modèle idéal à imiter, et un instrument d'édification qui s'ajoute à notre éminent édifice national, ainsi qu'à travailler pour la prééminence de notre pays, et pour la réalisation des espoirs et aspirations de nos citoyens. La réalisation de telles aspirations ne s'effectue qu'avec plus de sagesse, de coopération, de solidarité, d'entente, et d'incarnation de notre unité nationale habituelle, en vue de conserver notre très cher Koweït.

En conclusion, nous exprimons toute notre gratitude au Dieu Miséricordieux, et nous le remercions pour toutes ses grâces. Nous le prions ardemment de garder notre pays, de le protéger de tout danger, de nous conserver la grâce de la sécurité et de la stabilité, de nous fournir son aide et son assistance, et de guider nos pas vers tout ce qui sert au bien et au juste, en vue de le servir sous la bonne direction du commandant de notre marche, Son Altesse l'Emir, et Son Altesse le Prince Héritier, que Dieu les garde et les bénisse.